

sauf erreur, j'estime que nous devrions attendre les résultats de l'étude, qui devraient être prêts d'ici deux mois, avant d'accepter toute nouvelle forme de contrôle dans les ports. Cela est d'une importance particulière, à mes yeux, vu la nécessité de résoudre des questions d'ordre fondamental qui entrent en jeu. Les renseignements obtenus jusqu'ici ne suffiraient pas, je pense, à l'établissement d'une politique, comme on l'a proposé.

• (5.30 p.m.)

D'autre part, il se pourrait très bien que par suite de l'étude, on recommande une plus grande participation au niveau local. Nous avons laissé la porte ouverte, en prévision d'une telle initiative, et nous avons signalé que dans l'intervalle, il serait dans l'intérêt de toutes les parties intéressées que le gouvernement fédéral aille de l'avant, en ce qui concerne le côté technique du programme, afin que l'on puisse faire des appels d'offres, quant aux contrats, et qu'il n'y ait pas de retard dans les travaux proprement dits.

Mme MacInnis: Quelle a été la réaction du gouvernement provincial à cette proposition?

L'hon. M. Hellyer: Les négociations se sont poursuivies. Je n'ai pas encore reçu de réponse à ma dernière lettre, mais je crois qu'on désire régler cette affaire dans la collaboration. J'espère vivement qu'il en soit ainsi.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, pour rassurer la Chambre, je dis tout de suite que je serai très bref. J'ai seulement deux points très courts à soulever.

Tout d'abord, je voudrais dire à l'honorable ministre que lors de son passage à Trois-Rivières, hier, il a laissé une impression très favorable. J'ai visité ma municipalité ce matin dans le but d'entendre les commentateurs et de lire les rapports de journaux, et cela ne me surprend pas, étant donné que chez nous, c'est traditionnel.

Je ferai simplement remarquer une chose à l'honorable ministre: c'est que le député de Trois-Rivières est indépendant. Alors, il est heureux d'être présent quand le premier ministre ou le chef d'un parti quelconque rend visite à sa municipalité pour lui témoigner l'hospitalité de toute la population de la ville de Trois-Rivières. Je dis cela parce que lorsque certains candidats se rendent à Trois-Rivières, ils invitent, par l'entremise de leurs organisateurs, le député, qui se fait alors un devoir d'être présent mais qui ne voudrait pas donner l'impression qu'il favorise un candidat plus qu'un autre.

C'était ma remarque préliminaire.

[L'hon. M. Hellyer.]

Mon autre remarque est peut-être plus substantielle. Je me souviens que l'honorable ministre a dit, soit à la Chambre, soit à l'extérieur, qu'il étudierait l'opportunité d'indemniser ceux qui avaient souffert des dégâts par suite des inondations.

Un peu plus tard, j'ai cru comprendre que l'honorable ministre avait dit qu'il avait certaines hésitations, qu'il s'agissait d'un «act of God» dont le gouvernement n'était pas responsable.

Je voudrais aujourd'hui, au nom de tous mes commettants—je crois que je répons également à l'attente de certains de mes collègues qui ont reçu les mêmes réclamations—demander au ministre qu'il fasse faire une étude sérieuse de la situation. Je suis un de ceux qui croient qu'il y a eu négligence de la part de certains responsables de son ministère. Je ne fais aucun reproche à l'honorable ministre ou à ses hauts fonctionnaires, mais à certains responsables qui auraient dû prévoir la situation et y remédier avant qu'il ne soit trop tard.

A mon avis, le moins que l'honorable ministre devrait promettre à la Chambre et à ceux qui ont été gravement lésés, à cause de ce qui s'est produit, c'est qu'un corps représentatif neutre et responsable étudie la situation en détail, avec toute l'objectivité qu'il faut, afin qu'il y ait au moins un dédommagement partiel dans les cas les plus graves, si la preuve est faite qu'il y a eu certaines négligences de la part de certains responsables de son ministère.

Il y a des cas pathétiques et cela est extrêmement injuste. Au fait, pendant des années, on a prouvé à la population qu'on était en mesure de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher une calamité semblable, et ces gens-là ont investi des sommes considérables pour ériger des propriétés qui, dans plusieurs cas, ont une certaine valeur. Aujourd'hui, on les condamne à subir ces dégâts sans pouvoir toucher aucune compensation, et ce surtout si l'on tient compte du fait—comme je l'ai écrit moi-même—que la plupart de ceux qui ont souffert de ces dommages sont des gens qui ont peu de ressources, qui sont même pauvres, dans bien des cas, et qui sont condamnés à une situation précaire, à cause de cet accident de la nature.

Je répète ma question pour que l'honorable ministre la saisisse bien. Je ne lui demande pas, cet après-midi, de faire une promesse formelle à la Chambre qu'il dédommagera à 100 p. 100 tous ceux qui ont subi des dégâts, mais je voudrais au moins savoir s'il est disposé à prendre les moyens nécessaires pour qu'un individu ou un groupe d'individus responsables, compétents et désintéressés étudient la situation en détail, dans le but de